

# **Conseil Municipal du 19 juin 2018**

Présents : Joëlle MARTIN, Michel REYNAUD, Alain FOREST, Isabelle MUSY, Jean THOMET, Hervé VAGNON, Nathalie DIOT, Sylvianne RIVOIRE

Excusés : Frédéric MARREL

Secrétaire de séance : Nathalie DIOT

Madame Le Maire demande si l'ensemble des membres présents accepte de rajouter à l'ordre du jour le devis d'électricité de l'entreprise Martin reçu le matin même.

Cette demande est acceptée à l'unanimité.

## **1. Choix devis :**

### **Réfection des volets de la mairie**

Madame le Maire donne lecture des devis des deux entreprises auxquelles il avait été demandé un nouveau devis pour la réfection des volets de la façade ouest du bâtiment de la mairie :

Entreprise G. GAUTHIER :	8 270 € HT
Entreprise Franck CHAMARD BOIS:	8 990 € HT

Le conseil municipal décide de retenir le devis de l'entreprise GAUTHIER pour un montant de 8 270 €

### **Réfection éclairage secrétariat de la mairie:**

Madame le Maire donne lecture du devis de l'entreprise MARTIN de ROCHEFORT pour le remplacement des néons du secrétariat de la mairie par deux blocs LED pour un devis de 186 € HT

Ce devis est validé à l'unanimité.

*Il sera demandé à cet artisan, lors de son intervention de vérifier le fonctionnement de la cellule de détection de présence pour l'éclairage extérieur devant la porte d'entrée de la mairie*

## **2. Travaux voirie à valider**

Suite à la liste des travaux de voirie repérés par la commission communale, Mme le Maire donne lecture du chiffrage de ces travaux effectué par Monsieur VIAL responsable du service

voirie des VDD. L'enveloppe des travaux consacrée à la voirie de ST MARTIN DE VAULSERRE s'élève à 47 446.80€ TTC.

Le montant des travaux est validé à l'unanimité.

### **3. Convention informatique avec les VDD**

Madame le Maire donne lecture de la proposition des VDD d'une adhésion par convention payante pour l'assistance informatique.

Dans l'immédiat, les membres du conseil municipal décident de ne pas signer cette convention. Les membres du conseil municipal déplorent la perte de cette compétence « informatique » exercée par l'ancienne communauté de communes à titre gratuit pour les communes et considèrent qu'il s'agit d'une régression.

### **4. Arrêt de bus pour ramassage scolaire**

Suite à la réception d'un courrier du CONSEIL DEPARTEMENTAL pour la mise en conformité des arrêts de car du ramassage scolaire, Madame le Maire informe des modifications préconisées à savoir la mise en place de zébra et la pose de panneau C6.

Madame Le Maire précise qu'elle a eu un entretien téléphonique avec Monsieur MARAND chef du service pour signaler que l'arrêt dit du « LAC » n'était plus utilisé depuis plusieurs années et qu'il convenait de le supprimer, ce qu'il a accepté sans difficulté. Monsieur MARAND a proposé qu'un technicien vienne sur le terrain pour faire un point sur l'emplacement des zébras à matérialiser.

### **5. Recensement 2019 nomination coordinateur communal**

Madame le Maire signale à l'assemblée que l'enquête de recensement de la commune aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019.

Afin de préparer au mieux cette enquête de recensement l'INSEE demande qu'un coordonnateur communal soit nommé pour assurer l'encadrement des agents recenseurs et le suivi en continu de la collecte.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de nommer Madame Catherine BESSADET coordonnateur communal pour l'enquête de recensement des habitants de la commune pour l'année 2019.

### **6. Questions diverses :**

- **Problème d'adressage** Suite à la réclamation de M Denis JARGOT, il a été constaté effectivement qu'il n'y avait pas de panneau pour indiquer l'impasse du GRAND CUNIT. Mme Suzanne JARGOT aura le numéro 98

Le Conseil décide de passer commande d'un panneau et d'une plaque de rue, on en profitera pour acheter les plaques de numéro de maison en construction.

- **La SPA du Nord Isère** étant dissolue en juin, cela met un terme à la convention avec notre commune. Il conviendra de rechercher une autre association pour remplacer ce service.
- **Réseau des Bibliothèques du secteur** : Un Inventaire de ce qui incombe à la commune est dressé par les VDD, en particulier l'entretien du local et les frais de fourniture.
- **SIVU DE L'ECOLE**: La fermeture d'une classe est envisagée pour la rentrée prochaine suite à une baisse d'effectifs.  
Le Système e-complice pour la cantine et la garderie donne satisfaction
- **Rénovation de l'appartement** au-dessus du secrétariat : Mme le Maire donne lecture du courrier reçu dans le cadre du dispositif « Ma Réno » mis en place par les VDD. Il ne concerne que les particuliers. D'autres pistes de financement sont à trouver...
- **GAEC du MONT CHARVET** : par courrier recommandé il conteste l'autorisation de construire un mur sur limite de propriété sur BAPT. La déclaration préalable a travaux ayant été faite dans les règles par Monsieur COLUSSI, Madame le Maire se charge de répondre lors d'un prochain entretien en Mairie.
- **COMICE** : Remerciements à la Commission information pour son article sur Saint Martin.
- **JP BARBIER**: Le président du conseil départemental propose une rencontre aux élus le mardi 10 juillet à 9h en mairie de PONT DE BEAUVOISIN.
- **Ramasse déchets** : Il va être demandé à M JULLIAN-CHEVILLON de nettoyer les poubelles régulièrement (Sacré Cœur, arrêt bus et jeux d'enfants) à raison d'une ou deux heures par semaine selon les nécessités et selon le tarif horaire proposé par cette entreprise (32.50€).
- **Sou des Ecoles** : Cette association demande d'avoir une location gratuite de la salle socio-culturelle pour l'année prochaine, le Conseil accepte sous réserve que la demande soit fait par écrit dans les règles.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h10.